

CIAS

Délégués :

En exercice :	23
Présents :	15
Pouvoirs :	3
Votants :	18
Suffrages exprimés :	18
Ont voté pour :	18
Ont voté contre :	0
Abstentions :	0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Conseil d'administration du 07 octobre 2020

DELIBERATION N°CA/20-23

-Finances & prospectives-

Affectations des résultats 2019 – Budget annexe du Maintien à domicile

Les membres du Conseil d'administration, légalement convoqués le 02 octobre 2020, se sont réunis lors de la séance du Conseil du Centre Intercommunal d'Action Sociale, au 12, rue de la Mare à Jouy à Douains, sous la Présidence de Madame Piernella COLOMBE, le 07 octobre 2020 à 18h30.

Etaient présents : Geneviève CAROF, Piernella COLOMBE, Catherine DELALANDE, Yves ETIENNE, Pascal LEHONGRE, Jocelyne RIDARD, Martine VANTREESE, Stéphanie BARDIN, Philippe CLERY-MELIN, Sylvie GOULAY, Jan-Cédric HANSEN, Nicole LELARGE-TORILLEC, Céline MIRAUX, Béatrice MOREAU, Gilles ROYER

Absents :

Absents excusés : Guy BURETTE, Evelyne HORNAERT, Jessie ABLIN, Aliette BRULÉ, Chantal SIMONETTI

Pouvoirs : Frédéric DUCHÉ a donné pouvoir à Pascal LEHONGRE, Annick DELOUZE a donné pouvoir à Piernella COLOMBE, Chantale LE GALL a donné pouvoir à Catherine DELALANDE

Le Conseil d'administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération,

Réception par le préfet : 13/10/2020

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code de l'action sociale et des familles ;

Vu l'arrêté du 23 décembre 2019 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M22 applicable aux établissements et services publics sociaux et médico-sociaux ;

Vu la délibération n°CC/17-269 du Conseil communautaire du 28 septembre 2017, portant création du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération ;

Vu la nomenclature comptable M22 ;

Vu le rapport de présentation du Président ;

Considérant les résultats suivants :

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		
	Budget	Réalisé	Budget	Réalisé	Restes à réaliser
RECETTES	4 131 760,91 €	3 628 490,03 €	24 435,00 €	735,00 €	0,00 €
DEPENSES	4 131 760,91 €	3 924 677,73 €	24 435,00 €	7 165,35 €	1 327,69 €
	Excédent	- €			
BALANCE	Besoin de financement	296 187,70 €		6 430,35 €	1 327,69 €
	Besoin TOTAL de financement			7 758,04 €	

Après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : De procéder à l'affectation des résultats de la manière suivante :

	Résultat de la section		
	Avant affectation	Affectation du résultat	Après affectation
FONCTIONNEMENT			
Excédent	- €		- €
Besoin de financement	296 187,70 €		296 187,70 €
INVESTISSEMENT			
Excédent			
Besoin de financement	7 758,04 €	- €	7 758,04 €

Article 2 : De reporter sur le budget annexe du Maintien à domicile 2020 du Centre Intercommunal d'Action Sociale de Seine Normandie Agglomération :

- Le déficit de fonctionnement de 296 187,70 € au chapitre 002 imputation 002 en dépenses de fonctionnement.
- Le déficit d'investissement de 7 758,04 € au chapitre 001 imputation 001 en dépenses de fonctionnement.

Article 3 : De dire que ces résultats seront repris au budget annexe du Maintien à domicile 2020.

Article 4 : En vertu de l'article R.421-1 du code de justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de ROUEN dans un délai de deux mois à compter de son affichage.

Article 5 : La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs et ampliation sera adressée à Monsieur le Préfet et à Monsieur le Trésorier.

Article 6 : Le Président est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fait en séance les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Pour le Président, par délégation,
La Vice-présidente,

Pieterella COLOMBE

